# LE PUBLICISTE.

OCTIDI 18 Thermidor, an VII.



Capitulation et évacuation de Livourne et de Lucques par les Français. — Attaque de Pontremoli par les Autrichiens — Nouvelle du commandant de Mantoue, sur la situation de cette place. — Déclaration de guerre de la régence de Tripoli au roi (sa Danemarck — Lettre de Blassena au directoire, sur un avantage remporté par le général Lecourbe. — Rije su du directoire au conseil des anciens, concernant la société des Jacobins.

#### ITALIE.

#### Livourne, le 30 messidor.

rde

cuant

cur our iles

oir

de

dix

ns-

m-

e le

ion

ent

rć-

De-

lion

de

nme

une

té-

des

des

ils

ion

lues

nes

des

n-12, avant

mans

laires

On avoit eru que les Français défendroient notre ville, ou du moins qu'ils ne l'evacueroient que lorsque les Autrichiens se présenteroient; mais un corps d'insurgens s'approchant, le général Degendert l'évacua hier à quatre heures du matin, après avoir conclu la capitulation suivante avec le gouverneur Lavillette & la chambre du commerce:

1°. Le général Lavillette & la chambre du commerce promettent protection & secours aux malades qui sont dans les hôpitaux de Livourne; après leur rétablissement, ils les feront reconduire à l'armée;

2º. Les susdits s'engagent à recevoir la gernison de Porto-Ferrajo & à la faire escorter le jour suivant à l'armée ;

3°. Ils s'engagent aussi à faire concourir le corps du commerce aux indemnités dues aux particuliers qui ont f urnis

Les abjets de réquisitions, & ...

Hier, le gouverneur Lavillette publia, de bonne heure, au nom du grand-due, une pro lamation, par laquelle il invitoit les fidelles Toscans à se réjouir de l'évacuation des Français, & en même tems à maintenir le bon ordre & à ne se permettre aucune vengence particulière. Il promet que les individus coupables seront runis par les tribunaux; c'est-à dire, que le gouvernement se réserve la vengeance. En effet, il a dêjà fuit arrêter nombre d'individus comme patrioles. Le soir il y ent illumination générale dans la ville & au théâtre.

#### Gênes , le 4 thermidor.

Nous venons d'aprendre par des émigres de Lucques, que cette vilte a été aussi évacué. A peine les Français furent-ils hors de l'enceinte, que les nobles & leurs partisans frent la contre-révolution & poursuivirent les patriotes. Presque tous ces derniers se sont soustraits par la fuite à la vengeance des aristocrates; mais l'évacuation a été si précipitée, qu'ils n'ont pas pu emporter leurs effets.

On dit que Pontremoli a été attaqué par les austro-russes. Leur projet est de forcer les passages qui menent au golfe le la Spizzia, & d'occuper ce point important. Les troupes qui venoient vers Gênes ont eu ordre de rétrogarder vers ce

golfo.

Avant hier, au soir, le directoire ligurien a envoyé un message au général en chef, pour lui demander si son intention étuit de défendre le golfe de la Spezzia; il a répondu, m'il ne l'abandonneroit qu'à la derniere extrêmité, & que dans ce cas, il préviendroit à tems le gouvernement, afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires pour sauver l'artillerie, & c.

Le général en chef est parti hier pour Savone. Il va faire la revue des troupes qui y sont arrivées de France. Celles qui étoient sur les hauteurs de Savone sont descendues vers le Montferrat. Le corps qui étoit à Campo-Freddo s'est porté vers Novi. Tout annonce que l'armée française va tenter de secourir Alexandrie.

On vient de recevoir au quartier-général des nouvelles de Mantoue, qui nous rassurent sur le sort de cette place. Le général Latour-Froissac qui la commande, écrit au général en chef qu'elle est dans le meilleur état de défense, & approvisionnée au moins pour huit mois, & qu'on ne doit avoir aucune inquiétude sur cette place.

#### R U S S I E. Pétersbourg, le 20 messidor.

Paul Ier, indigné de la paix que le margrave de Bade a couclue, il y a trois ans, avec la France, vient d'exiger du prince héréditaire de Bade & du prince Charles de Bade à leurs démissions du grade de général d'infanterie.

M. Tschitschaggow, contre-amiral de la flotte de la Baltique, a eu sa retraite, sans conserver le droit de porter l'uniforme.

Nos differens avec la ville de Hambourg ne sont point encore términés. S. M. I. exige deux choses: la première, qu'il ne soit pas permis de porter la cocarde nationale française à Hambourg; la seconde, que le sonat remette à l'Augleterre Napper-Tandy & ses trois compagnens; mais la ville de Hambourg a refusé ces deux demandes; notre commerce a cependant repris son activité avec cette ville.

# REPUBLIQUE BATAVE.

Amsterdam, le 10 thermidor.

Plusicurs maisons de commerce de cette ville ont reçu des lettres de Copenhague, par lesquelles on leur marque que le bey de Tripoli a déclaré la guerre au roi de Danemarck. Ses corsaires ont pris, à la suite de cette déclararation, deux vaisseaux danois.

## La Haye, le 13 thermidor.

Le citoyen Florent Guyot, ministre pléniplotentizire de la république française près notre république, est arrivé le 10 de ce mois. Il présentera aujourd'hui ses lettres de créances au directoire..

Le nouveau tiers est entré hier dans le corps législatif. Ce tiers est presqu'entièrement composé d'anciens membres qui ont été réélus. Il n'y a eu que onze individus qui sont sortis des deux chambres, & qui ont été remplacés par de nouveaux députés.

Le général Brune a passé en revue, le 10 de ce mois, les troupes françaises & bataves qui se trouvent dans cette résidence.

### REPUBLIQUE FRANÇAISE. ARMÉE DU DANUBE.

Du quartier-général à Lentzbourg , le 13 thermidor.

Massena, général en chef, au Directoire exécutif.

Citoyens directeurs, l'ennemi a attaqué, le 11 de ce mois, le général Lecourhe avec des forces très-supérieures ; les mesures étoient prises pour le bien recevoir.

Dans son premier choe, l'ennemi a repoussé plusieurs de nos postes jusqu'à Baven; mais bientôt quelques compagnies en réserve de la 109°. demi-brigade ont donné, & en peu d'instans, l'ennemi a été culbulé. Nous avons repris toutes nos positions, & avec elles 300 prisonniers faits dans la vallée de l'Isenthal.

L'ennemi est revenn à la charge avec toutes ses forces ; il a été reçu avec une intrépidité telle que, désespérant d'oblenir le plus léger avantage, il a pris brusquement le parti de la retraite, en nons laissant encore 300 prisonniers. Le tems étoit si affreux, qu'il n'a pas permis au général Lecourbe de le faire poursuivre. La pluie empêchoit les fusils de partir, on s'est battu à la baioncette.

Le resultat de cette journée est 600 prisonniers, parmi lesquels se trouvent le général autrichien comte de Bey & 8 à 10 officiers ; l'ennemi a eu, en outre, 300 tués ou blessés Notre perte est de quelques-uns de nos braves.

Le général Lecourbe donne les plus grands éloges à la bra voure de toutes nos troupes & de la 109e, demi brigade particulierement.

Signe , MASSENA. Salut & respect,

Rennes , le 13 thermidor.

On assure ici que les ex-chouans de notre département ont en ordre, depuis trois jours, de rejoindre leurs anciens drapeaux, sous peine de mort.

PARIS, le 17 thermidor.

Il parolt que la banquo a pris hier un engagement avec le gouvernement, en vertu duquel elle lui avance, en douzi paiemens égaux, 25 millions remboursables sur les impo sitions.

- Le citoyen Claude Boyer, secrétaire-général du ministere de la police, vient d'être nommé, par le ministre de la guerre, avec le citoyen Burget, administrateurs d'une commission établie pour la fabrication des armes.

On dit que Boyer est remplacé au secrétariat-général de la police par Joseph Thurot, le même qui, avant le 30 prairial, écrivoit avec courage & avec talent sur la liberte de la presse et la nécessité de l'opposition.

Le journal des Hommes libres dit avec un grand airde mystere, que le valet-de chambre de Sieyes est parti depuis

- On dit que Reinhart sera dans deux jours à Paris. On ne sait pas encore s'il accepte le ministere des relations extérieures.

- On assure que Marbot , commandant de Paris , a demandé d'être employé à l'armée des Alpes, & que le commandement de la 17º division est destiné au général Delmas, revenu blessé do l'armée d'Italie.

L'ex-ministre Milet-Murcau est nommé inspecteurgenéral des fortifications.

Le commissaire-ordonnateur Lambert est remis en activité.

- Le citoyen Caffe, prévenu d'émigration, a été arrêté hier, rue Helvétius, maison des Ambassadeurs.

- Le nommé Dolcançon , inscrit sur une liste d'migrés, a été condamné avant-hier à mort par une commission militaire , et fasillé hier matin. On dit qu'arrivé au lieu du supplice, il s'est répandu en imprécations contre les auteurs de sa mort, qu'il a subi avec courage.

- Des lettres de Constance disent qu'on y prépare des logemens pour la premiere colonne de troupes russes.

- On écrit de Neuwied, que l'achiduc Victor, frere de l'empereur, a été nommé co-adjuteur de l'électeur de Trêves.

- Si l'on en croit des lettres de Copenhague, il y a actuellement sur le tapis un traité par lequel les cours de Suede & de Danemerck doivent interdire l'entrée de la Bultique aux corsaires des puissances belligérantes.

Les seuilles allemandes, pour ses ver le retour et la bonne intelligence entre Paul Ier. & Procteur de Baviere, font courir le bruit du mariage prochain du fils de l'électeur avec une grande du hesse de Russie.

Société séante aux Jacobins. - Séance du 15 thermidor.

La réunion nomme par acclamation, au milieu des plus vifs applandissemens, pour régulateur, Augereau, membre du conseil des cinq-cents; pour vice-régulateur, Prieur (de la Marne); & pour annotateurs, Frison & Stevenotte, aussi membres du conseil des

ciuq-cents. Férier lit la proclamation du ministre de la police générale, Fouché, qui promet que l'on ne massacrera plus les républicains.

Forché, qui promet que l'on ne massacrera plus les republicains.

Vifs applaudissemens.

Un membre qui a une propriété d'émigré dans le département de Seine & Oise, assure que la nuit du 50 prairial, une troupe de bandits royaux a dévasté sa maison; que le juge de paix a fait son devoir; mais que le commissaire a tout négligé, & que les soélérats sont encore inconnus.

Marie prononce un discours dans lequel il attribue tous les maux de la Prance à la clôture des sociétés populaires. La famine, le discredit du papier-monnoie, le renversement de la fortune des gens probes, l'élévation des fripons, & tant d'autres fléaux n'eussent jemais, dit-il, pesé sar notre patrie, si les sociétés populaires leur enssent opposé surveillance active & journalière.

Applaudissemens & impression.

Un membre annonce qu'hier il a fait arrêter & conduire au corpt-de-garde de la rue Antoine, un individu qui crioit à tue-tête: Voilé des billets de la loterie royale de France. Six témoiss ont été entendus.

Un autre dit que l'avant-derniere nuit, auprès du ci-devant hôtel Soissons, une bande de brigands a poussé les cris de vive le roi, à bas les jacobins, à bas les terroristes; mais qu'à l'approche de patrouilles, ces messieurs ce sont retirés chez des prostituées.

patrouilles, ces messieurs ce sont retirés chez des prostituées.

Hémart demande que le corps législatif soit invité par une adresse à assimiler aux venves & enfans des défenseurs de la patrie, le venves & enfans des citoyens égorgés en haine de la république.

Le régulateur observe que cet objet est rempli par une loi.

Martinet, ancien in équeur, fait lier en son donn un discourt

Martinet, ancien ingénieur, fait lire en son nom un discours ten-dant à rallier tous les Français autour de la constitution, en leur retraçant les malheurs, les incendies, les massacres auxquels ils me pourroient échapper, si la coalition parvenoit à entamer notre ter-

Julien demande, que pour honorer la vieillesse, le régulateur donne l'accolade fraternelle à Martinet. Exécuté au bruit des applaidissemens

On communique une lettre d'un militaire de l'armée de Macdo nald, à son pere; elle porte: « Nous sommes attaqués de tous côtés Le colosse de notre puissance s'écroule, & suivant toutes les apparences les ennemis vont nous arracher le dernier morceau qui nou reste en Italie. Beaucoup de nos genéraux ont rivalisé de mavais conduite. Par-tout nous sommes détestés: par-tout nous avons et détestables. Une nuée de traîtres, de dilapideteurs, s'est atlaché à déshonorer le nom français. Je vais rentrer sans le sou, mis Renvoi à la commission.

Morand's étonne que les portes du ministère de la guerre n'airat été ouvertes, aujourd'hoi jour d'audience, qu'à trois heures.

L'ordre du jeur rédemi de outen parte au cast adouté.

L'ordre du jont, réclamé de outes parts, est adopté.

Un membre demande, par motion d'ordre, qu'il soit fait un adresse à tous les ministres, pour les inviter à chasser les royalisté & les vampires qui sont dans les hureaux, pour mettre à leuf places des républicains proues & prononces. — Adopté.

Lejoliet justific os ennemis, c'e aire; mais, u titution légale dans ce sens i

Félix Lepelletic iétés politique aboureau, da Laboureau, da emande qu'en s' vez la républic i, la patrie à c nné la requisiti noi épargueriez se sauver elle-réunion ordon Marchand, apr les royalistes; que demander que le les perfides qui se cains, afin, ajout

es emploie pas, a mission d'instruc Tissot. — Laisse s hommes tiede fomuie que po yale. La vérité isme triomphe, lient dans les l érité est, que s randes mesures, assacrés un à u énéraux, leurs in a vérité enfin est angers. Sans do gers. Sans do es objets qui fo mployé, je suis On s'est trompé de leur conscience parlé. Vous de prudence dont Boyer. — Le l'égalité sont i front triomphe La séance est t nécessité de su

Un secrétaire oncent des dila ordonne le renv L'ordre du j par Lacuée , su

contre-révolut

CONSE

P

Le rapporten e l'armée de to espace nous er étails où il est les passages les " De toutes le cutif avoit faite par la raison, 8 pacte constitutie lus dangereuse force & a l'organ Seance du 16 thermidor.

Lejoliet justifie la réunion des calomnies qu'on répend tous les ars contre elle. Ce n'est point la terreur, dit-il, que craignent as ennemis, c'est l'égalité. Ils nous accusent de provoquer la loi raile; mais, u'en doutez pas, ils n'entendent pas ce mot que la sitution légale est trop tardive de leurs honteuses rapinateries, dans ce sens nous secons toujours des agrairieus. — Vifs applantemens.

dans ce seas nous serous toujours des agramens. — virs applaussemens.

Pélix Lepelletier présente des réflexions sur l'influence morale des nétrés politiques & sur letir nécessité. — Impression.

Laboureau, dans un discoars tendant à vivifier le corps politique, emande qu'en s'adressant aux legislateurs, on leur dise : Vous nous evez la république, que tardez-vous de tracer sur les tables de la la patrie à des besoins, la patrie va être servie : vous avez oroné la requisition des hommes, ordonnez celle des choses, pour soi épargueriez-vous le superflu du riche plus que le grabat du avre : sauvez la république, ou malheureusement elle sera forcée a se sauver elle-meine. (Bis, bis, au miliéu des applaudissemens.) a réunion ordonne l'impression & l'affiche.

Marchand, après avoir réfuté les inculpations de conspiration dirites contre les jacobins, dit qu'il n'y a d'autres conspirateurs que s royalistes; que lear conspiration est flagrante. Il termine par emander que le bureau d'instruction publique s'occupe de dénoncer s perfides qui sont dans les emplois, & de présenter les républisins, afin, ajoutet-t-il, d'ôter tout prétexte de dire, que si on ne s'emploie pas, c'est qu'on ne les connoît pas. — Renvoi à la compision d'instruction.

sion d'instruction.

de

des

de

de

ac-

da

la

la

re. eur

ap-des

des

ins.

t de

de

rats

, le

sent leur

rps-

en-

ôtel roi,

semplote pas, c'est qu' on ne les connoît pas. — Renvoi a la compission d'instruction.

Tisot. — Laisser en place les enuemis de la république, même s hommes tiedes, c'est un malheur, c'est un crime. On ne nons lomaie que pour détourner l'attention de dessus la conspiration oyale. La vérité est que dans une foule de départemens le royasme triomphe, les arbres de la liber é sont coupés, les conscrits ient dans les bois, les royalistes sont armés jusqu'aux dents; la érité est, que si avant un mois le corps législatif n'a pas pris de randes mesures, l'égorgement des patriotes est certain, nous sommes nassacrés un à un dans notre domicile; car les royalistes ont leurs énéraux leurs inspecteurs; ils enrolent insolement pour Louis XVIII: a vérilé entin est que jamais la république ne courut d'aussi grands angers. Sans doute la calomnie va s'attacher à mes pas; on dira ent-être qu'un employé ne doit pas revéler ainsi la connoissance es objets qui font partie de less attributions; mais avant d'être mployé, je suis citoyen & patriole. (Applaudissemens universels) a s'est trompé si, en plaçant des patriotes, on a cru transiger e leur conscience. J'ai quelque tems gardé le silence; mais enim in parlé. Vous connoissez votre position; agissez avec l'audace & prudence dont vous êtes dapables.

Boyen. — Le préopiuant a soulevé le voile. Au-dedans la liberté. l'égalité sont menacées: au delors les ennemis se flattent d'en-

Boyer. — Le préopiuant a soulevé le voile. Au-dedans la liberté l'égalité sont menacées; au-dehors les ennemis se flattent d'enmer nos frontières. L'energie des patriotes & leur républicanisme mont triompher de ces obstacles.

La séance est terminée par quelques observations de Roussel sur nécessité de surveiller particulierement les côtes, remplies, dit-il, contre-révolutionnaires & d'agens de Pétranger.

CORPS LEGISLATIF. CONSELL DES CIRQ-CENTS.

Présidence du citoyen Quinor.

Seance du 17 thermider.

Un secrétaire lit un grand nombre d'adresses; les nues déoncent des dilapidations, d'autres des massacres; le conseil ordonne le renvoi à des commissions on au directoire exécutif. L'ordre du jour appelle la discussion du projet présenté par Lacuée, sur le mafériel de la guerre.

Le rapporteur a divisé ce travail en trois parties ; la force de l'armée de terre; son organisation; sa solde. Le défant despace nous empêche, à regret, de le suivre dans tous les détails où il est entré. Nous allons faire consoître seulement

les passages les plus importans de son rapport.

"De toutes les usurpations, dit-il, que le pouvoir exé-cutif avoit saites de l'autorité accordée au corps législatif ar la raison, & qui lui a été formellement déléguée par le note constitutionnel, la plus importante pent être, & la Pus dangereuse sans doute, est celle qui est relative à la mille helvétiens à la solde de l'état, nous avons nons-mêmes force & à l'organisation de l'armée. A voir & à entendre les éviolé cet article; non il n'y a point ici de violation, & la

hommes qui possédoient l'autorité on qui, en la partageant, partageoient aussi ses délirantes opinions, le corps législatif français n'avoit aucun droit réel, ni sur la fixation du nombre, ni sur l'organisation générale & particuliere des corps militaires ; à leurs youx il n'étoit en cette partie qu'un vrai bailleur de fonds. Ils ne voyoient pas, sans doute, ces hommes aveuglés par leurs petites passions, ou éblouis par l'éclat momentané dont ils étoient entourés, que ce système, s'il avoit été adopté, conduisoit nécessairement le peuple français à une prompte & durable servitude. Ils ne voyoient pas que le corps legislatif français n'est point uniquement législateur, mais qu'il est encore la représentation nationale, ce qui est bien important à distinguer. Ils ne voyeient pre enfin, j'aime à le penser, qu'en attribuant au pouvoir exécutif la suprématie qu'il ambitionnoit, ils mettoient absolument l'armée dans la dépendance, jo dis plus, dans les mains de la puis ance directoriale, landis que cette puissance ne doit qu'en règler les mouvemens. Ces reflexions dont l'expérience nous a demontré la vérité, ne soront sans donte point perdues pour nos successeurs : chaque année ils rempliront ce devoir que la constitution leur trace ; ils useront de ce droit précieux en lui même, & plus précieux encore, parce qu'il rappellera sans cesse à l'armée qu'elle est nationale, qu'elle tient tout de la cation, & que le pouvoir executif n'a reçu d'autre mission que de lui faire executer les volontés légales des représentans du peuple ».

lei le rapporteur traite de la force armée. « Le directoir e avoit demande, pour composer l'armée de terre pendant l'an 8, six cent trente-trois mille trois cent trente hommes, non compris, 1°. les troupes piémontaises & suisses ci-devant à la solde du roi de Sardaigne ; 2º. une nouvelle demi-brigade de patriotes piémontais, dont la formation a été approuvée par le directoire. Il est vrai, continue Larnée, que l'on no demande point de fonds pour ces corps, attendu, dit-on, que cus troupes ne seront définitivement à la solde de la république franç ise qu'on vertu d'une loi , & que , dans tous les cas, la dépense qu'elles pourroient occasionner provisoirement, s'acquitteroit au moyen des fonds que l'incomplet de

l'armée française laisseroit libres.

» Quoique desiroux d'arriver avec célérité à notre but, nous n'avons pu nous empêcher de nous arrêter un instantsur ces trois paragraphes. Quoi ! il a existé un moment où lo directoire s'est cen assez puissant, ou par notre foiblesse, oupar sa force, pour oser approuver, sans l'intervention des représentans du peuple, la formation d'un nouveau corps militaire, composé il est vrai, do patriotes, mais cependant d'étrangers ; il s'est ern assez puissant pour accorder une solde à ce corps, pour la lui accorder sur les fonds donnes pour entretenir des Français ; il s'est eru assez puissant pour intervertir une destination aussi pricise de fonds ; il s'est cru ensin assez puissant pour substituer des étrangers à des citoyens français. Certes, représentans du peuple, sans se montrer amant trop jaloux de la liberté, on est effrayé des suites que de pareilles entreprises pouvoient avoir! Si vous n'étiez point sortis de la turpeur dans laqueile vousétiez plongés, on aureit pu, avec de pareils systêmes, vous amener, à votre insu, à n'avoir que des étrangers pour défenseurs, & la constitution veut au contraire qu'aucuur étrarger qui n'a point acquis les droits de citoyen français ne sort admis dans les armées françaises , à moins qu'il m'eitfait une ou plusieurs campagnes pour l'établi-sement de la republique. Et qu'on ne dise point qu'en prenant dix-huit

il y en a une manifeste. En rendant la loi relative aux dixbuit mille helvetiens, nous n'avous pu ni da dire que ceci : Il sera payé au gouvernement helvétique une somme de... a condition qu'il tiendra à la disposition du directoire dixbuit mille hammes organisés & soldés à l'instar des troupes françaises. Mais fût-il vrai que le rédacteur de la loi eût exprime une opinion contraire, il n'en resteroit pas moins certain que le peuple français a interdit au directoire, & même au corps législatif, le droi de faire entrer des étrang :rs dans ses armées. Représentans du peuple, si vousaimez la liberté, vous devez tenir la main avec soin à cette disposition, parce que les troupes composées d'étrangers ont dans tous les tems, dans tous les pays, & particulière-ment dans les republiques ancanti l'amour de la gloire parmi les citoyeus, & fini par renverser la liberté elle-même.

» Une autre observation, moins importante peut-être, mais qui mérite pourtant de vous être présentée, c'est la faculté que le directoire s'étoit donnée de disposer des fonds provenant de l'incomplet de l'armée. Comment avec ce systême de ne pas craindre saus cesse de voir tous les cadres militaires vuides d'officiers & de soldats? Cette crainte, que les événemens antérieurs ont si puissamment légitimée, nous a déterminés à rappeler trè souvent ce principe conservateur de l'ordre & de l'économie, que le directoire, les ministres & la très rerie ne peuvent, sous aueus prétexte, changer en tien la destination des fonds; nous avons mis ce principe à exécution, en vous proposant de décréter que la solde ne sera payée que par douxieme, & d'après des revues; que tout ce qui ne sera point ainsi appuyé, ne sera point validement paye; que tout ce qui sera soldé au-delà du taux que vous aurez fixé ne sera point non plus validomont paye; & enfis que teut ce qui sera paye autrement, ou à d'autres, sera à la charge de celui qui l'aura fait, permis ou ordonne. Oui, representans du peuple, ce n'est qu'en suivant les principes, ce n'est qu'en les fortifiant par des 'eix rigoureuses & strictement observées, que vous serez certains d'avoir que armée ; car alors , & alors seulement , personne ne sera intéressé à vous tromper, au lieu qu'aujourd'hui tous ont interêt à vous induire en erreur. Votre commission militaire se propose de yous soumettre incessamment un projet de loi qui fera atteindre ce but ».

Le rapporteur, après avoir traité ensuite de l'organisa-

tion de l'armée & de sa solde, so résume ainsi :

« Sans y comprendre l'armée d'Orient, le directoire avoit demande 653,530 hommes, nous ne vous en proposons que 565,212: il y a done, en défilcant des deux côtés l'armée d'Orient, une dimination en hommes de 37,974. Le directoire avoit demandé pour la solde propressent dite, 160,825,067 fr., nous avons réduit cette somme à celle de 128,374,263 fe: 15 ceut. : ainsi il y a une diminution de 32/151,803 fr. 85 cent. sur la dépense, & cela en n'affaiblissant que la solde d'un nombre d'individus infiniment petit, mais en dégageant cette partie de toutes les matieres hétérogenes qui nuisoient à l'économie, à l'harmonie & à l'ordre. Avons-nous rempli la tâche longue & pénible que vous nous aviez dounée? vous allez en juger. Quel que soit voire opinion à cet égard, nous osons esperer que vous nous prouverez par votre indulgence que vous avez été satisfaits de notre zole, & que vous êtes convaineus de la pureté de nos intentions ». L'acuée lit le projet de résolution, dout une partie est

adoptée avec divers amendemens. Le conseil des anciens transmet à celui des cinq-cents

un message du directoire exécutif sur les sociétés politiques. On demande l'impression : des débats s'engagent.

Destrem dit que le conseil n'ayant pas fait de message, n'a point à imprimer la réponse. Doche (de Lille) ajoult que l'impression est ordonnée par les anciens.

Clemenceau pense que ce seroit donner aux anciens una ini iative dangerense. Delbrel & Genissieux appuient ce

Grandmaison dit que le rapport du ministre de la police est calomuieux & provoque à l'assassinat des républicains, L'impression & le renvoi sont néanmoius ordonnés.

CONSEIL DES ANCIENS. Seance du 17 thermidor.

En réponse au message que le conseil lui avoit adresse le 13, pour lui dénoncer les atteintes portées à la coustitution par la société des jacobins, le directoire proteste qu'il caploira toute l'autorité que la constitution lui remet, pour la faire respecter, & transmet un rapport du

ministre de la police, Fouche.

On s'attendoit, dit le ministre, que ces sorles de sociétés concourroient à relever l'esprit public, à pousser aux fron tieres les conscrits, & à fortifier dans leurs cœurs la passion de la victoire ; mais celle de Paris & celles des département qui ont suivi leurs erremens, dirigées par des agens de l'etrangers, semblent s'être attachées à aliéner tous les cœurs en semant par-tout l'alarme par des dénonciations en masse & sans cesse répétées ; en violant ouvertement la constitution par l'établissement d'une commission qui verifie le qualités d'admission ou de rejet des candidats ; en se composant de sociétaires & d'assistans distincts les uns des autres; en déguisant sous le nom de régulateur & d'annotateurs l'institution de président & de secrétaires ; en faisant des placards en noms collectifs, dans lesquels on cherche à exaspérer le peuple & à lui inspirer de la définnce sur le intentions des magistrats que les républicains viennent euxmêmes de nommer ; en jurant haine à la royanté pentar-chique, qui n'est autre chose que l'autorité executive.

L'effarvescence qui est la suite d'une longue compression, a pu donner lieu à cet oubli des loix; mais il est tems que cet oubli ait un terme. Le moyen de faire cesser ces delits, c'est que le directoire demande une loi organique des articles constitutionnels qui sont relatifs aux réunion s'occupant de questions politiques. La ministre termine en disant qu'il connoît tous ses devoirs, & qu'il ne saura jamai

transiger avec cux.

On demande qu'une copie du message & du rapport soit

adressée au conseil des cinq-cents.

Cittadella ne voit point l'utilité de cet envoi : suivant lui, il n'est point nécessaire de faire de loi nouvelle, attenda que celles qui existent, suffisent pour réprimer les abus de réunions, auxquelles on reproche mal-à-propos, dit., d'avoir un régulateur & des notateurs, car plus de cent de mes collegues & moi avons vérific que ni la constitution, ni aucune loi n'i sterdisent à ces sociétés d'avoir ul président & des secrétaires. - On murmure.

Copie du message & du rapport sera adressé au consel

des cinq-cents.

Le conseil des cinq-cents fait passer, par un message, u arrêté qui porte que l'anniversaire du 10 août sera célebr

dans son sein. Le conseil prend sur-le-champ un arrêté semblable.

Bourse du 17 thermidor.
Rente provis., 2 fr. 75 c. — Tiers consol, 7 fr. 75 cent. — Bons  $\frac{2}{5}$ , 72 cent. — Bons  $\frac{5}{5}$ , 68 c. — Bons d'arrerage 55 fr., 56 fr. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers... A. FRANÇOIS,

De l'Imprimerie de MEYMAT rue des Moineaux, nº. 423.

Details sur l'en à Prague en banquiers de cinq-cents, s

Il est arrivé richien, qui a rapport, on avo l'armée du card combats sanglar e bâtimens de s environs de minze jours , arages de Sase owskin qui fai On écrit de 1 chebecs, galio se réunir à d'a dition contre A à cet effet sur mois à Rimini.

La nouvelle s'est malheureu dant avec certif les patriotes & Naples, sous la archevêque de Hé obligés de que les lazzaro pectateurs , se es patriotes qu étoit convenu Nelson s'étoit d qu'elle avoit é a anssi capitulé de sortir de Na sans de la roya lue à cinq mille tems jettés à la suivie de toute bué à la révol bles sur-tout, ursuivis ave nt été massac

> La citadelle Chasteler, che

nombre de r